

**STRATEGIE NATIONALE DU PROGRAMME
MICRO FINANCEMENT DE GUINEE POUR L'UTILISATION
DES RESSOURCES DU CYCLE 5 DU FEM (5^{ème} PHASE
OPERATIONNELLE : OP5).**

Pays : Guinée

Ressources à investir : 2.200.000 \$US (OP5 Core funds et ressources STAR).

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES	3-4
I-Contexte du PMF/FEM – GEF/SGP.....	5-6
<i>1-1 Historique de l'installation et du démarrage du PMF/FEM en Guinée.....</i>	<i>5-6</i>
<i>1-2 Ressources du PMF/FEM Guinée et autres sources de cofinancements existantes.....</i>	<i>6-7</i>
2- Niche du PMF/FEM – GEF/SGP	7
<i>2-1. La République de Guinée et les Conventions Internationales (tableau1).....</i>	<i>7-8</i>
<i>2-2 : Utilisation par le GEF/SGP Guinée des ressources OP5 pour la mise en œuvre des priorités nationales en rapport avec les priorités stratégiques du FEM-5.....</i>	<i>8</i>
<i>Concentration géographique et concentration thématique.....</i>	<i>9-10</i>
<i>Cohérence entre les objectifs du PMF Guinée et les priorités nationales (tableau 2).....</i>	<i>11-12</i>
3 : Résultats sur le renforcement des capacités, la réduction de la pauvreté et la prise en compte du genre.....	13
4 : Résultats indicateurs et activités attendus du programme national pour OP5 ...	14-17
(Tableau 3).....	14-17
5- Plan de Suivi et Evaluation.....	17
<i>5.1 Plan de Suivi et Evaluation du portefeuille de projets individuels.....</i>	<i>17-18</i>
<i>5.2 - Participation des parties prenantes dans la détermination des objectifs, les modalités de mise en œuvre et les résultats des projets (tableau 4).....</i>	<i>18-19</i>
<i>5.3 Stratégie de consolidation des résultats des projets au niveau de l'ensemble du portefeuille du programme national (Tableau 5).....</i>	<i>19-20</i>
6. Plan de gestion des connaissances.....	20
<i>6.1. Documentation et capitalisation des enseignements tirés et des leçons apprises.....</i>	<i>20</i>
<i>6.2 Utilisation des connaissances acquises pour informer et influencer les politiques.....</i>	<i>21</i>
<i>6.3 Reproduction et renforcement des leçons apprises et des meilleures pratiques tirées des projets financés par le PMF/FEM.....</i>	<i>21</i>
7-Plan de Mobilisation des Ressources.....	21
<i>7.1. Plan de durabilité du PMF/FEM Guinée</i>	<i>21</i>
<i>7.2. Plan de création et de développement des synergies.....</i>	<i>22</i>
ANNEXE 1 : Indicateurs au niveau des projets OP5 du FEM.....	23-24

LISTE DES SIGLES

ABN	Agence pour le Bassin du Fleuve Niger
ACDI	Agence de Coopération et de Développement International
BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Islamique pour le Développement
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
CBG	Compagnie des Bauxites de Guinée
CCD	Convention cadre de lutte contre la désertification
CEDEAO	Communauté Economique et Douanière des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CDB	Convention sur la diversité biologique
CN	Coordinateur national
CNP	Comité National de Pilotage
CPMT	Central Programme Management Team
CRD	Collectivité Rurale de Développement
CERE	Centre d’Etudes et de Recherche en Environnement
CERESCOR	Centre de Recherche Scientifique de Conakry Rogbané
DAR	Dispositif d’Allocation des Ressources
DNE	Direction Nationale de l’Environnement
DNEF	Direction Nationale des Eaux et Forêts
DB	Diversité biologique
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EDG	Electricité de Guinée
FAO	Organisation Mondiale pour l’Agriculture
FFN	Fonds Forestier National
FED	Fonds Européen de développement
FEM	Fonds pour l’Environnement Mondial
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FSE	Fonds de Sauvegarde de l’Environnement
GEF	Global Environment Facility
GES	Gaz à Effet de Serre
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GTZ	Coopération Technique Allemande
KFW	Coopération internationale Allemande
LPDA	Lettre de Politique de Développement Agricole
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l’Afrique
OCB	Organisation Communautaire de Base
OGM	Organisme Génétiquement Modifié
OMDs	Objectifs Mondial pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMVG	Organisation pour la Mise Valeur du Fleuve Gambie
OMVS	Organisation pour la Mise en valeur du fleuve Sénégal
ONG	Organisations Non Gouvernementales
OSC	Organisation de la Société Civile
PANA	Plan d’Action Nationale pour l’Adaptation
PDL	Plan de Développement Local
PMF	Programme de Micro financement
PACV	Programme d’Appui aux Communautés Villageoises

PAN	Programme d'Action National
PAFN	Plan d'Action Forestier National
PAR	Programme d'Action Régional
PAL	Programme d'Action Local
PCB	Polychlorebenzyle
PIB	Produit Intérieur Brut
PO	Phase Opérationnelle
POPs	Polluants Organiques Persistants
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PANLCD	Plan National de Lutte Contre la désertification
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PAFN	Plan d'Action Forestier National
PNE	Politique Nationale Environnementale de Guinée
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTA	Plan de Travail Annuel
RAF :	Resource Allocation Framework
REDD:	Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation
SDAM	Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove
SGP	Small Grants Programme
SOBRAGUI	Société des Brasseries de Guinée
STAR	Système Transparent d'Allocation des Ressources
SNPA-DB	Stratégie Nationale et Plan d'Action pour La Diversité Biologique
SNPRV	Service Nationale de la Promotion Rurale et de la Vulgarisation
UE :	Union Européenne
UICN	Union Mondiale pour la Nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour la Science et l'Education
UNICEF	Fonds des nations Unies pour l'Enfance
UNOPS	United Nations Office of Project Services
USA ID	Agence Américaine pour le Développement International
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
WWF	Fonds Mondial pour la Nature

1- Contexte du PMF/FEM – GEF/SGP

Introduction :

« Déforestation, pollution de l'air et de l'eau, destruction de la biodiversité, dérèglement climatique...l'équilibre de la terre est menacé. La plupart des agressions proviennent de l'activité des hommes, de la surexploitation des ressources et de l'industrialisation à outrance. Des solutions existent pourtant... ».

Le Programme de Micro Financement du Fonds pour l'Environnement Mondial est l'une d'entre elles.

1.1 Historique et de l'installation et du démarrage du PMF/FEM en Guinée

Créé en 1991, le Fonds pour l'Environnement Mondial est présent en Guinée depuis plusieurs années.

En ce qui concerne le Programme de Micro Financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM), sa mise en place en Guinée a démarré en Juin 2009. Depuis cette date, les nombreuses campagnes d'information, de sensibilisation menées par le Coordonnateur National, bénéficiant de l'appui du PNUD, ont permis à la plupart des acteurs majeurs du Programme (ONG/OCBs-OSC, de prendre la mesure de l'ampleur des effets néfastes, issus de l'utilisation irrationnelle, anarchique et désordonnée des ressources naturelles qui ont abouti à la détérioration des conditions de vie des populations.

Le PMF/FEM n'est réellement devenu opérationnel en Guinée qu'à la dernière année du cycle 04 (OP4 : 2010).

Les subventions qui avaient été programmées au profit de la Guinée au cours de cette dernière année étaient de 300.000 \$ US.

En Décembre 2010, le Comité National de Pilotage (CNP) du Programme a approuvé 10 des 13 propositions de projets soumises à son examen par la Coordination Nationale. Les 10 projets portés par 10 ONGs ont bénéficié d'une subvention totale de 298.750 \$US.

La mise en exécution de ces 10 projets a démarré en Février/Mars 2011 et évoluent dans les domaines de la biodiversité, des changements climatiques, de la dégradation des sols et des eaux internationales.

Deux missions de suivi ont été effectuées par la Coordination Nationale pour porter un constat sur l'état d'avancement des projets en cours de mise en œuvre (mai- juin et juillet 2011).

La Coordination Nationale du Programme, avec l'appui du PNUD a organisé 3 ateliers d'information et de renforcement des capacités opérationnelles des principaux acteurs concernés par la mise en œuvre des activités du PMF/FEM en Guinée.

- 18-19 Janvier 2011, à Conakry : 1^{er} atelier : information, sensibilisation : 60 participants dont 30 ONGs et OCBs.

En prélude au démarrage des activités du cycle 5 du FEM (5^{ème} Phase Opérationnelle OP5), deux ateliers ont été successivement organisés :

- 02 et 03 Juillet 2011, à N'Zérékoré : 2^{ème} atelier : renforcement des capacités opérationnelles des ONG/OCBs portant sur les thèmes relatifs à la stratégie aux objectifs ainsi qu'aux règles et procédures de mise en œuvre du PMF/FEM : 30 ONGs de la Haute Guinée et de la Guinée Forestière ont pris part à ce second atelier ;
- 08 et 09 Juillet 2011, à Mamou, 3^{ème} atelier, portant sur les mêmes thèmes que le second, a réuni une trentaine d'ONGs de la Basse Guinée et de la Moyenne Guinée aux quelles se sont jointes des personnes ressources venues présenter aux participants, les 05 domaines focaux du FEM.

En vue de doter les parties prenantes aux activités du Programme, de l'essentiel des informations concernant le PMF/FEM, la Coordination Nationale, avec l'appui du PNUD, a créé un site web.

Toutes les dispositions seront prises pour l'actualisation et l'enrichissement régulier et permanent de ce site. Ainsi diverses publications des Organismes intéressés par les problèmes environnementaux y seront insérées. De même, le site sera un outil de partage des connaissances, des meilleures pratiques, des résultats acquis et les leçons à tirer de la mise en œuvre correcte de OP5.

1.2 Ressources du PMF/FEM Guinée et autres sources de cofinancements existantes

Le Document de Projet relatif à la 5^{ème} phase opérationnelle du FEM a classé la Guinée/Conakry dans la catégorie I b.

Tous les pays classés dans cette catégorie bénéficient d'une allocation du Fonds de Base (core funds) de 1.200.000 \$ US pour la période de OP5 (2011-2014).

Parallèlement, le PMF/FEM Guinée s'est vu accorder, au titre du fonds STAR (Système Transparent d'Allocation des Ressources) 1.000.000 \$US. Cette allocation des fonds STAR octroyée, sur la base d'une lettre d'endossement du Point Focal opérationnel du FEM, résulte de la volonté des Autorités Guinéennes d'appuyer le PMF/FEM dans le renforcement de ses capacités d'interventions, à travers des projets environnementaux portés par des ONG/OCB. Ces fonds STAR financeront donc des projets exécutés sous la supervision et selon les règles et procédures du PMF/FEM et viseront principalement 03 domaines du PMF/FEM : la biodiversité (400.000 \$US), les changements climatiques (300.000 \$US) et la dégradation des sols (300.000 \$US).

Au titre de la mobilisation de ressources additionnelles, la Coordination Nationale du PMF/FEM :

- A bénéficié d'une contribution financière du PNUD Guinée, dans le cadre d'un PTA : 2010 : montant alloué 76.000 \$ US et PTA 2011 : 60 000 \$ US : approuvé par l'Institution ;
- a noué des contacts informels avec les responsables de projets et programmes non financés par le FEM (PACV- « Faisons ensemble » de l'USAID...) et comportant un volet environnemental, en vue de recourir à l'expérience du PMF pour l'exécution de leurs projets environnementaux, ou de pouvoir utiliser les règles et procédures du PMF pour faire exécuter les dits projets. Les promesses (échange d'expériences, création de synergies d'actions) sont encourageants ;
- envisage entreprendre un plaidoyer auprès d'autres partenaires au développement de la Guinée, y compris les autres Agences du Système de Nations Unies, susceptibles d'intervenir dans le domaine de la protection de l'environnement.
Dans cette perspective un dépliant contenant toutes les informations au sujet du PMF/FEM a été élaboré en version Française et Anglaise pour accompagner et appuyer la démarche. Ces partenaires sont, entres autres, les Agences de Coopération : Agence Française de Développement ; Agence Japonaise de Coopération, Agence Allemande de Coopération internationale et technique (GTZ-KFW) ; Agence Américaine d'aide au développement (USAID) ; Agence Canadienne de Développement (ACDI), les Agences d'exécution du FEM (Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, Banque Islamique de Développement..) ;
- Envisage se rapprocher du secteur privé en vue de solliciter son appui en vue de contribuer au financement d'activités susceptibles de constituer une menace pour l'environnement : industries chimiques ; de brasseries : SOBRAGUI), centrales thermiques : EDG, industries de traitement et d'évacuation des huiles et lubrifiants

usagés ; problèmes de collecte et de ramassage des immondices des grandes cités urbaines, telle que Conakry, la Capitale.

2- Niche du PMF/FEM

D'une manière générale et comme indiqué dans son premier Document de Stratégie Nationale, le PMF/FEM appuiera les initiatives communautaires des populations dans les zones riches en biodiversité mais qui sont extrêmement menacées. Il est attendu de ces initiatives, des impacts importants sur la conservation de la biodiversité et sur la lutte (préventive) contre la dégradation des sols et la désertification, entre autres.

Le PMF/FEM contribuera aussi à la protection de la biodiversité des eaux internationales et des sols dans les Bassins transfrontaliers de la Guinée avec ses pays voisins.

Le PMF/FEM appuiera les initiatives communautaires dans le cadre de l'atténuation des effets liés aux changements climatiques.

Depuis 1986, les Autorités Guinéennes ont pris conscience de la nécessité de planifier et de faire mettre en œuvre une stratégie d'exploitation rationnelle des ressources naturelles et de protéger l'environnement en vue d'un développement durable du pays. Pour ce faire, des textes législatifs et réglementaires, des traités et conventions de portée globale et sectorielle ont été adoptés, signés, ratifiés et promulgués.

Poursuivant le même objectif le Gouvernement Guinéen a adopté un Plan National d'actions pour l'environnement (PNAE) : 24/09/94.

Ce document constitue l'Agenda 21 National et la base de la politique environnementale. Le PNAE occupe une position charnière avec les stratégies sectorielles qui ont un impact sur la gestion des ressources naturelles et prend ancrage sur toutes les stratégies sectorielles antérieures notamment : le Plan d'Action Forestier National (PAFN), le Schéma d'Aménagement de la Mangrove (SDAM), la Lettre de Politique de Développement Agricole de 1991(LPDA-1), La Stratégie et les Plans d'Action sur la Diversité Biologique, le Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification (PANLCD), le Plan d'Action National d'adaptation aux changements climatiques (PANA), Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui, lancé en 2002, et finalisé une première fois en 2007, puis en 2011, sert de cadre d'opérationnalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs) en Guinée.

2.1 La République de Guinée et les Conventions Internationales.

Des politiques communes ont été adoptées depuis plusieurs années pour faire face aux multiples contraintes qui entravent le développement du continent (voir la liste dans le tableau ci-dessous).

Table1. Liste des conventions et des plans/programmes nationaux régionaux pertinents

Conventions de Rio+Cadres de planification Nationale	Date de ratification/d'achèvement
Convention des NU sur la Diversité Biologique (CDB)	7 Mai 1993
CDB Stratégie Biodiversité Nationale et Plan d'Action (SBNPA)	25 Sept 2001
Cadre NU Convention sur le changement Climatique-(CNUCCC)	21 Mars 1994
Communications Nationales sur le CNUCCC (1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème})	23 Juin 2006 (1 ^{ère})
Actions d'atténuation Appropriées à l'Echelle Nationale du CNUCC-LAAAEN)	04 Décembre 2007
Convention des NU pour Lutter contre la Désertification (CNULCD)	28 Janvier 1997

Programme National d'Action (PNA) CLDNU	Mai 2006
Convention Stockholm (CS)	R: 22 Novembre 2005 et P:2007
Plan National de Mise en œuvre de la CS (PNMO)	-
Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté de la Banque Mondiale (DSRP)	2004, 2007 et 2011
Auto-évaluation Capacité Nationales FEM (AECN)	-
Exercice Formulation Portefeuille National FEM-5 (EFPN)	En cours
Programmes Stratégiques d'action (PSA) pour les masses d'eau internationales communes	Accord ABN 1964 et 1987
La convention portant création de l'Autorité du Bassin du Niger : Bénin-Burkina Faso- Cameroun- Côte d'Ivoire- Guinée- Mali- Niger-Nigéria- Tchad	1964 (Niamey : Niger) et 1987 Faranah : Guinée
L'organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie: Guinée-Guinée Bissau- Gambie et Sénégal)	1978
La convention portant création de la Mano River : Libéria-Sierra Léone-Guinée-Côte d'Ivoire	1973 : Libéria et Sierra Léone ; 1980 : adhésion de la Guinée ; réactivée en 2004 et le 1 ^{er} avril 2008, adhésion de la Côte d'Ivoire
La convention portant sur la création de l'Organisation pour la mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) : Guinée-Mali-Mauritanie-Sénégal	1963 à Labé en Guinée ; 11 Mars 1972 à Nouakchott/Mauritanie suite au retrait de la Guinée 20/07/2006: réintégration de la Guinée

2.2 Utilisation par le PMF/FEM Guinée des ressources OP5 pour la mise en œuvre des priorités nationales en rapport avec les priorités stratégiques du FEM.

Il y a lieu de rappeler que le PMF/FEM Guinée est dans sa phase expérimentale. Les 10 projets pilotes qu'il a financés dans le cadre de la dernière année de OP4 sont en cours de réalisation.

La stratégie adoptée au cours de cette phase, a consisté, sur une base pédagogique, à faire admettre par les parties prenantes, la pertinence de la démarche du PMF/FEM qui se fonde sur le fait *que les problèmes environnementaux mondiaux ne peuvent être correctement et durablement pris en charge que lorsque les populations locales s'y impliquent et qu'avec de modestes financements, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les Organisations Communautaires de Base (OCB) seront en mesure d'entreprendre des initiatives ou des activités qui changeront qualitativement le paysage environnemental local.*

Sous cet angle, l'accent a été mis sur les éléments de conception et de la mise en œuvre, pouvant garantir la pérennité des projets, grâce à une démarche participative des parties prenantes (implications des acteurs majeurs du programme : Autorités locales, communales, préfectorales, régionales, services techniques décentralisés, populations bénéficiaires, en particulier les femmes – renforcement institutionnel ; renforcement de la conscience environnementale ; les dispositions prises pour la vulgarisation des acquis).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Phase OP5, le PMF/FEM Guinée envisage l'option d'une occupation rationnelle et progressive de tout le territoire Guinéen, compte tenu de la grande diversité des écosystèmes et des actions anthropiques qui les menacent

Pour ce faire, le PMF/FEM, privilégiera l'approche à deux niveaux selon des « zones de concentration géographiques et thématiques ».

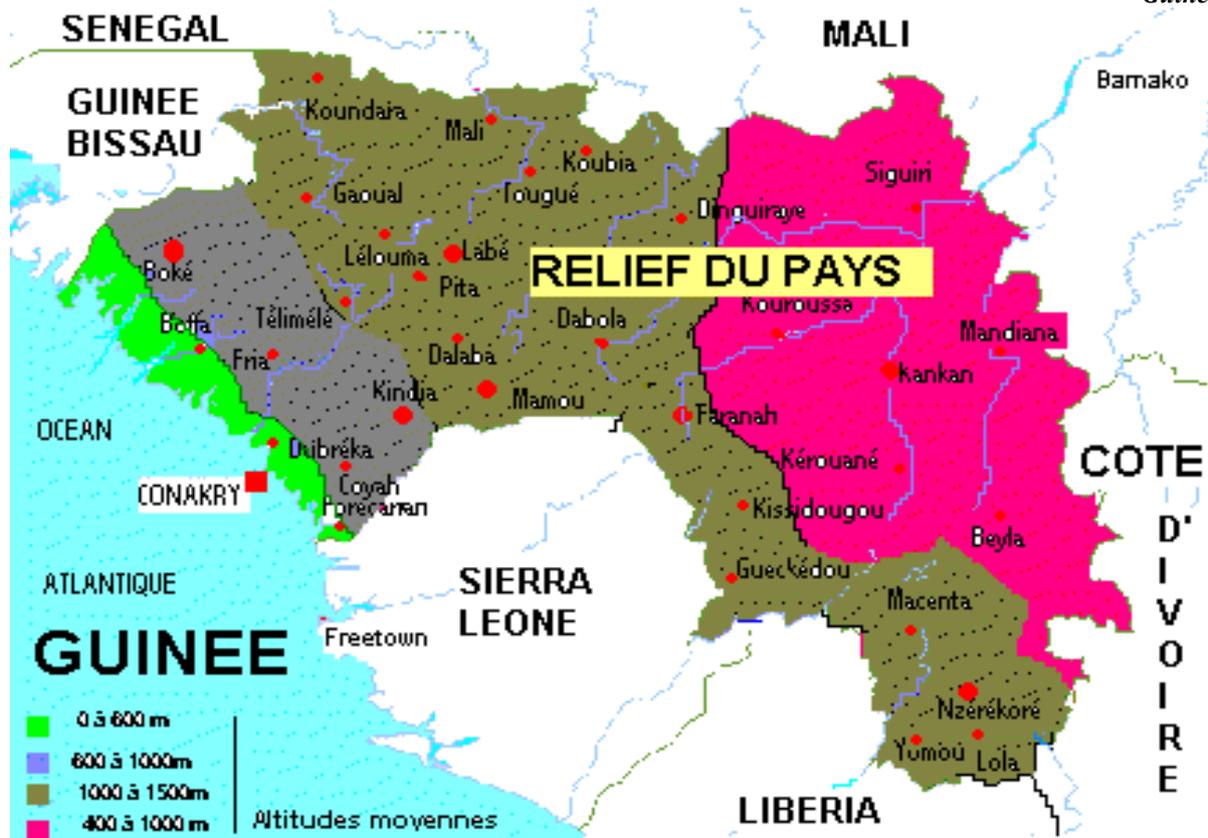
Concentration géographique :

Les actions à entreprendre par le PMF/FEM Guinée devront permettre :

- De retenir les domaines focaux du FEM classés, conformément aux priorités nationales, comme étant les plus significatifs en Guinée et qui seront susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'environnement mondial ;
- D'accorder la priorité aux domaines focaux du FEM pour lesquels, les activités à entreprendre seraient compatibles avec le niveau d'expertise des ONG/OCB concernées ;
- De tirer profit des acquis, issus de la mise en œuvre des 10 premiers projets Guinéens (dernière année de OP4).
- De créer des synergies avec d'autres projets et programmes environnementaux :
 - le projet du Massif du Fouta Djallon avec l'appui de l'Union Africaine et la FAO
 - projet de cogestion des forêts classées avec l'appui de l'USAID,
 - le projet de Gestion Intégrée des Ressources qui constitue des groupements forestiers des parcs transfrontaliers : Guinée-Sénégal (parc de Niokolo Badiar), Guinée Bissau (parc Dabis-Sansalé), Guinée-Mali (Kouratongo), haut Niger (parc National du Haut Niger, confluence du fleuve Mafou et du fleuve Niger à Faranah)

Au cours de l'exécution de OP5, le PMF/FEM Guinée va orienter son action vers la résolution des problèmes liés à :

- i. La restauration de la biodiversité et le « proofing » aux changements climatiques, plus particulièrement en Basse Guinée et Guinée Forestière ;
- ii. La lutte contre la dégradation des sols et les efforts pour répondre aux effets négatifs des changements climatiques en Haute Guinée et en Moyenne Guinée (feux de brousse, cultures sur brûlis...) ;
- iii. La gestion intégrée des ressources en eaux, (Basse, Moyenne, Haute Guinée et Guinée Forestière ;
- iv. La gestion des écosystèmes fragiles de montagnes, côtiers et marins (Fouta Djallon et Basse Guinée
- v. L'utilisation, au transport, à la manutention des POPs en Basse Guinée et en Guinée Forestière ;



Concentration thématique

En référence aux stratégies et Politiques Nationales Guinéennes de planification et de gestion environnementales, appuyées par les différents plans d'actions nationales, les objectifs prioritaires ciblés par le Gouvernement sont ceux figurant dans le document de « Politique Nationale de l'Environnement ». Ces objectifs s'inscrivent, du reste, dans le cadre des domaines focaux du FEM.

Il s'agit de :

- la conservation de la diversité biologique ;
- la lutte contre les changements climatiques ;
- la lutte contre la dégradation des sols ;
- la gestion des eaux internationales, y compris les écosystèmes marins et côtiers ;
- l'élimination progressive des POPs, y compris la gestion des déchets et les problèmes de l'assainissement urbain et rural ;
- la gestion des risques et catastrophes naturels.

Tableau 2 : Cohérences entre les objectifs du PMF Guinée et les Priorités Nationales

OP5 Objectifs des Project	Priorités Nationales	Niche du SGP Guinée (Dans les 04 régions naturelles du Pays)
Objectif immédiat n°1 OP5/ PMF : Améliorer la pérennité des domaines protégés et des domaines de conservation autochtones et communautaires par le biais d'actions communautaires	Réduire les actions anthropiques sur les domaines de biodiversité en mettant en œuvre des initiatives à base communautaires qui atténuent les menaces qui pèsent sur les forêts (Guinée forestière : forêts sacrés et lieux de culte), massif du Fouta Djallon	Basse Guinée, Guinée Forestière et en Moyenne Guinée
Objectif immédiat n°2 OP5/ PMF : Intégrer la conservation de la biodiversité et de son utilisation durable dans les systèmes de production des paysages, des zones marines et autres secteurs par le biais d'initiatives et d'actions communautaires	Entreprendre des actions urgentes en vue de protéger les écosystèmes confrontés aux menaces causées par l'exploitation forestière-Initier des actions collectives des communautés riveraines en vue de créer des bandes de protection entre la savane Guinéenne à forte exploitation minière (Haute Guinée) et la Guinée Forestière, zones de forêts protégées et de riche diversité biologique (Monts Nimba) - Soutenir les activités de protection des zones côtières, de mangroves en impliquant les populations autochtones	Basse Guinée, Moyenne Guinée et Guinée Forestière
Objectif immédiat n°3 OP5/ PMF : Promouvoir la démonstration, le développement et le transfert des technologies à faible émissions de carbone au niveau communautaire	Mise en œuvre des mesures d'atténuation identifiées dans la Convention Nationale Initiale de la Guinée : promotion des Energies renouvelables (solaire thermique et photovoltaïque, éolienne, bioénergie, micro hydroélectricité), vulgarisation des ampoules économiques.	08 capitales régionales du pays : Conakry-Kindia-Mamou- Boké- Kankan-Faranah- N°Zérékoré
Objectif immédiat n°4 OP5/ PMF : Promouvoir et appuyer l'efficacité énergétique par une utilisation rationnelle de l'électricité produite ; le transport écologiquement durable à l'échelle communautaire	Appui à la mise en œuvre de la politique nationale de l'énergie, renforcement de l'efficacité énergétique dans le bâtiment, promotion du transport en commun en vue de réduire les émissions des GES Sensibilisation sur l'économie d'énergie.	Les principaux centres urbains, particulièrement les 08 capitales régionales précitées.
Objectif immédiat n°5 O5P/ PMF : Appuyer la conservation le renforcement et la valorisation des stocks de carbone par une gestion durable et la mise à l'épreuve d'adaptation au climat, de l'utilisation des terres, des changements d'affectation des terres et de la foresterie.	Plantation de teck en Basse Guinée et d'anacardier dans la partie nord de la Guinée, promotion de l'agroforesterie Promotion de l'agroforesterie en milieu rural - Protection des têtes de sources et des milieux dégradés – action de sensibilisation sur les meilleures pratiques garantissant une bonne conservation des stocks de carbone, compte tenu des conditions climatiques de la Guinée.	En fonction des conditions écologiques régionales : Basse Guinée et Haute Guinée (agroforesterie), Moyenne Guinée (protection des têtes de sources)
Objectif immédiat n°6 OP5/ PMF : Maintenir et améliorer le flux des services environnementaux des agro-écosystèmes forestiers afin d'assurer les moyens de subsistance des communautés locales.	Promotion de l'agroforesterie pour la gestion intégrée des ressources naturelles dans les zones où cohabitent l'agriculture, la foresterie et l'élevage pour réduire les impacts négatifs de la dégradation des sols en vue d'assurer les moyens de subsistance durables aux populations urbaines et rurales concernées.	Moyenne Guinée et Guinée Forestière
Objectif immédiat n°7 OP5/ PMF : Réduire au niveau communautaire, les pressions en termes d'utilisations concurrentielles des terres (dans les plus grands paysages)	Mesures et actions concertées et consensuelles de renforcement de la fertilité des sols-aménagement des bassins versants, promotion de bonnes pratiques de gestion durable des sols et diffusion d'itinéraires	Guinée Forestière et Moyenne Guinée

	techniques agricoles.	
Objectif immédiat n°8 OP5/ PMF : Appuyer la gestion des masses d'eau transfrontalières par des initiatives à base communautaire	Participation au renforcement de la coopération sous régionale entre la Guinée et les Organismes de gestion de l'eau (OMVS-OMVG- ABN- Mano River Union) – Soutenir les initiatives Communautaires riveraines des bassins des fleuves transfrontaliers concernées	Localités abritant les têtes des sources et des bassins des fleuves Sénégal (Fleuve Bafing à Mamou), Gambie (Fleuve Gambie à Labé), Niger (Fleuve Niger à Faranah), Mano River (Fleuve Mano à Guéckédou)
Objectif immédiat n°9 OP5/ PMF : Promouvoir et appuyer la réduction/élimination des polluants organiques persistants (POPs) et des produits chimiques objets de préoccupation mondiale au niveau communautaire	Actions visant : - à l'application des dispositions de la Convention de Bamako, (26 Mars 1996), interdisant l'importation en Afrique des déchets dangereux et radioactifs ; - à l'application des dispositions de la Convention de Stockholm (22 Mai 2001) en ce qui concerne précisément les 9 produits chimiques, complétés par les 9 autres issus de la Conférence de Genève (6 Mai 2005) – Développer des stratégies visant à la promotion et à la mise en œuvre des méthodologies relatives à l'identification, à la gestion des dits produits ainsi qu'à leur élimination progressive en liaison avec les Politiques et Programmes de gestion des ressources en eau.	Principales zones minières : Boké-Fria (Basse Guinée) - Siguiri-Faranah (Haute Guinée).
Objectif immédiat n°10 OP5/ PMF : Améliorer et renforcer les capacités des Organisations communautaires de base (en particulier les organisations communautaires civiles et celles des populations rurales autochtones pour les amener à s'engager dans des processus consultatifs, à appliquer la gestion des connaissances pour assurer le flux suffisants d'informations, respecter les directives des conventions, suivre et évaluer les impacts environnementaux et les tendances.	Actions de promotion pour : - assurer la motivation, l'adhésion et l'implication des parties prenantes aux Programmes du FEM (ONG/OCB/OSC- Communautés Scientifiques et Religieuses) ; - renforcer les capacités opérationnelles des acteurs en vue de leur contribution à l'obtention des impacts positifs, garants de l'amélioration de l'environnement mondial ; - accorder la priorité aux transferts des données et des connaissances entre les différents acteurs, facteur déterminant de l'application des dispositions des conventions ratifiées et promulguées par la Guinée.	08 capitales régionales du pays : Conakry-Kindia-Mamou- Boké- Kankan-Faranah-N'Zérékoré
Résultats Transversaux : Réduction de la pauvreté, amélioration des moyens de subsistance et le genre	Initier des mesures appropriées tendant à l'application des dispositions du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) de la Guinée, revue et actualisé en cette année 2011 et mettre un accent particulier sur les actions issues des projets Communautaires pilotes, générateurs de revenus (financement FEM ou autres donateurs), en particulier sur celles provenant des couches défavorisées : les femmes, les jeunes, les personnes âgées et/ou handicapées et des personnes vivant avec le VIH/SIDA.	Zone nord Guinéenne

3. Résultats sur le renforcement des capacités, la réduction de la pauvreté et la prise en compte du genre

La mise en place en Guinée depuis plusieurs années d'une Administration décentralisée est une première étape conduisant à une responsabilisation plus accrue des dirigeants des Collectivités décentralisées et des cadres de leurs services techniques dans l'identification des couches de pauvreté de proximité de leur zone de compétence, des besoins de renforcement des capacités opérationnelles des acteurs de terrain, en particulier les OCB.

Dans cette perspective, le PMF/FEM Guinée apportera un appui et un accompagnement permanents aux projets communautaires, éventuellement soutenus par les ONG dont le renforcement des capacités sera poursuivi, en insistant sur les procédures de suivi et d'évaluation

Le PMF/FEM s'appuiera sur l'orientation, l'expertise et l'expérience des membres de son Comité National de Pilotage, dont la composition et le nombre dans le but d'accroître leur efficacité, seront réduits de 17 à 10 personnes au maximum, pour l'examen des propositions de projets allant de la conception, la formulation, le zonage, dans le cadre de la mise en œuvre des activités de cette phase opérationnelle du FEM (OP5).

Une attention sera accordée à la création d'emploi des jeunes à la recherche d'emploi, dans le cadre de projets urbains et périurbains, en ce qui concerne la gestion des déchets ménagers, y compris le nettoyage des bords de mer encombrés par les sacs en plastiques qui sont devenus une préoccupation majeure des autorités Guinéennes pour contrer les effets négatifs sur les zones littorales, y compris les récifs coralliens, la production des POPs et les eaux internationales.

Le PMF/FEM, dans le cadre de sa participation à la réduction de la pauvreté, accompagnera les efforts du Gouvernement pour l'application des dispositions du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et les autres Politiques et Programmes similaires.

Au titre de l'autonomisation des femmes, le PMF/FEM Guinée accordera une bienveillante attention sur les projets générateurs de revenus, impliquant fortement les femmes, particulièrement celles vivant en zones rurales en vue de leur doter de moyens de subsistances durables, prenant ainsi en compte l'approche genre.

Dans le domaine de partage des données et des connaissances, des activités seront menées en vue d'aboutir à de meilleures pratiques concertées et consensuelles des différentes parties prenantes au programme.

De multiples missions techniques de suivi, de supervision et d'évaluation seront entreprises par la Coordination Nationale du Programme en vue de s'assurer prioritairement, de l'appropriation par les bénéficiaires des projets à mettre en œuvre dans leurs collectivités respectives et d'un changement d'attitudes et de comportements compatibles avec l'amélioration de l'environnement mondial attendu.

4. Résultats indicateurs et activités attendus du programme national pour OP5

Tableau 3. Cadre logique des Résultats attendus

Objectifs immédiats 1 : Améliorer la pérennité des domaines ou zones de conservation des populations autochtones par le biais d'actions communautaires			
Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Activités
<p><u>Biodiversité</u> <u>Résultat 1.1:</u> Renforcement qualitatif des actions de protection et de durabilité en faveur des aires protégées et des aires de conservation des populations autochtones et communautaires, en vue de réduire les impacts négatifs sur les ressources de la biodiversité devant aboutir à l'amélioration des conditions de vie et d'habitat des communautés concernées.</p>	<p>500 hectares de forêts communautaires à gestion collective par les 100 comités villageois sont sauvegardées et par le biais des interventions du PMF/FEM Guinée</p>	<p>Base de données du PMF/FEM Guinée, rapports de missions de suivi de terrain et d'évaluation des projets communautaires, rapports trimestriels et de fin d'exécution (ONG/OCB) des projets</p>	<p>10 projets</p>
Objectif immédiat 2 : intégrer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans la production des paysages terrestres et marins et des secteurs grâce à des initiatives et des actions communautaires			
<p><u>Biodiversité</u> <u>Résultats 2.1</u> Amélioration au niveau des Communautés à la base de l'utilisation rationnelle de la biodiversité dans les zones de subsistances marines et autres domaines par des initiatives locales qui tiennent compte de la préservation des ressources environnementales</p>	<p>100 hectares des zones de production des moyens de subsistance des populations locales appliquant les meilleures pratiques d'utilisation durable attestant d'une bonne application des dispositions des conventions en matière de biodiversité sont soutenus par le Programme</p>	<p>Base de données du PMF/FEM Guinée, rapports de missions de suivi de terrain et d'évaluation des projets communautaires, rapports trimestriels et de fin d'exécution (ONG/OCB) des projets</p>	<p>05 projets</p>
Objectif immédiat 3 : promouvoir la démonstration, le développement et le transfert au niveau communautaire de technologies à faible intensité de carbone			
<p><u>Changements Climatiques :</u> <u>Résultats 3.1</u> Utilisation de technologies appropriées à faibles émissions de GES vulgarisées au niveau communautaire avec une adhésion volontaire des populations cibles</p>	<p>5.000 foyers améliorés sont distribués pour une efficacité énergétique accrue dans les communautés – début d'utilisation des moyens de transport avec un faible niveau de GES- 20 sessions de sensibilisation</p>	<p>Base de données du PMF/FEM Guinée, rapports de missions de suivi de terrain et d'évaluation des projets communautaires, rapports trimestriels et de fin d'exécution (ONG/OCB) des projets</p>	<p>05 projets</p>

	<i>sont réalisées pour l'utilisation accrue des ampoules économiques par les communautés dans les 08 capitales Régionales</i>		
Objectif immédiat 4 : promouvoir et soutenir l'efficacité énergétique, les modèles de transport à faible émission de carbone à l'échelle communautaire			
<u>Changements Climatiques</u> <u>Résultat 4.1 :</u> <i>Démonstrations menées au niveau des communautés pour l'utilisation des options relatives aux moyens de transport à faible émission de GES</i>	<i>20 émissions des radios rurales et communautaires en vue de sensibiliser les communautés sur l'utilisation des moyens de transport moins nocifs en terme d'émission de GES</i>	<i>Base de données du PMF/FEM Guinée, rapports de missions de suivi de terrain et d'évaluation des projets communautaires, rapports trimestriels et de fin d'exécution (ONG/OCB) des projets</i>	<i>04 missions d'animation sur le terrain par le biais des radios rurales et communautaires</i>
Objectif immédiat 5 : soutenir la conservation et l'amélioration des stocks de carbone à travers une gestion durable et des pratiques à l'épreuve du climat dans l'utilisation des terres et de la foresterie.			
<u>Changements Climatiques</u> <u>Résultat 5.1</u> <i>L'utilisation durable des terres, ainsi que les pratiques de gestion forestière et celles contre les changements climatiques adoptées à l'échelon communautaire.</i>	<i>500 hectares de terres pour une meilleure utilisation des terres et de meilleures pratiques contre l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces effets.</i>	<i>Base de données du PMF/FEM Guinée, rapports de missions de suivi de terrain et d'évaluation des projets communautaires, rapports trimestriels et de fin d'exécution (ONG/OCB) des projets</i>	<i>10 projets</i>
Objectif immédiat 6 : Maintenir ou améliorer la fluidité de l'agro-écosystème et des services des écosystèmes forestiers pour assurer la subsistance des communautés locales.			
<u>Dégradation des Terres</u> <u>Résultats 6.1 :</u> <i>Amélioration au niveau communautaire des actions et des pratiques, et réduction des impacts négatifs sur les terres des agro-écosystèmes et écosystèmes forestiers (rural / urbain, agriculture / forêt)</i>	<i>Au moins 100 hectares de terres sont mis sous des pratiques de gestion durable des forêts, de l'agriculture et de gestion des ressources en eau.</i>	<i>Base de données du PMF/FEM Guinée, rapports de missions de suivi de terrain et d'évaluation des projets communautaires, rapports trimestriels et de fin d'exécution (ONG/OCB) des projets</i>	<i>10 projets</i>
Objectif immédiat 7 : Réduire au niveau communautaire les pressions en termes d'utilisations concurrentes des terres (dans les paysages au sens large)			
<u>Dégradation des terres</u> <u>Résultats 7.1:</u> <i>Amélioration des actions et des pratiques au niveau communautaire et élimination des impacts négatifs dans le cadre de l'utilisation concomitantes des terres en milieu urbain et rural</i>	<i>Au moins 500 personnes (agriculteurs-éleveurs-forestiers) de communautés concernées ont adopté des pratiques de gestion consensuelles et durable des terres.</i>	<i>Base de données du PMF/FEM Guinée, rapports de missions de suivi de terrain et d'évaluation des projets communautaires, rapports trimestriels et de fin d'exécution (ONG/OCB) des projets</i>	<i>5 Projets</i>
Objectif immédiat 8 : promouvoir la gestion des plans d'eau transfrontaliers en se fondant sur des initiatives à base communautaire			

<p><u>Gestion des Ressources en eau</u> <u>Résultats 8.1 :</u> Appuyer les ONG/OCBs dans la protection des têtes de sources et des bassins versants des cours d'eau nationaux et des fleuves transfrontaliers</p>	<p>200 têtes de sources de cours d'eau affluents du Fleuve Sénégal, Niger, Gambie, Mano River sont protégées par des actions communautaires- 200 hectares de bassins versants des fleuves transfrontaliers sont protégés par des actions communautaires</p>	<p>Base de données du PMF/FEM Guinée, rapports de missions de suivi de terrain et d'évaluation des projets communautaires, rapports trimestriels et de fin d'exécution (ONG/OCB) des projets</p>	<p>10 projets</p>
<p>Objectif immédiat 9 : Promouvoir et soutenir la mise à l'écart des Polluants Organiques Persistants et des produits chimiques de préoccupation mondiale au niveau communautaire.</p>			
<p><u>POPs :</u> <u>Résultat 9.1:</u> Amélioration des initiatives et actions communautaires visant à prévenir, réduire et éliminer les POPs, les produits chimiques nocifs et d'autres polluants, gestion des sites contaminés de manière écologiquement rationnelle, et atténuation de la contamination des eaux et de l'environnement en général</p>	<p>2.000 personnes sont sensibilisées à la prévention et à la réduction des POPs dans les zones minières et industrielles - 04 carrières minières sont reboisées - 5 sites de dépôt des déchets des villes sont assainies. 04 campagnes de sensibilisation du PMF sur la vulgarisation des dispositions des plans et politiques nationaux sur les POPs- 10 tonnes de déchets solides sont recyclés par des méthodes autres que l'incinération</p>	<p>Base de données du PMF/FEM Guinée, rapports de missions de suivi de terrain et d'évaluation des projets communautaires, rapports trimestriels et de fin d'exécution (ONG/OCB) des projets</p>	<p>05 projets</p>
<p>Objectif immédiat 10 : Améliorer et renforcer les capacités des Organisations de la Société Civile(en particulier les organisations communautaires et celles des peuples autochtones) pour les amener à s'engager dans des processus consultatifs, à appliquer la gestion des connaissances pour assurer des flux adéquats d'information , appliquer les directives des conventions , suivre et évaluer les impacts environnementaux et les tendances.</p>			
<p><u>Développement des Capacités :</u> <u>Résultat 10.1:</u> La participation active du Comité National de Pilotage aux réunions de haut niveau dans les zones d'intervention du FEM au niveau national</p>	<p>Au moins 03 membres du CNP participent aux réunions décisives du PMF/FEM au niveau national</p>	<p>Base de données du PMF/FEM Guinée, rapports de missions de suivi de terrain et d'évaluation des projets communautaires, rapports trimestriels et de fin d'exécution (ONG/OCB) des projets</p>	<p>04 réunions de consultation</p>
			<p>Nombre de projets approuvés par le CNP</p>

<p><i>Résultat transversaux : améliorer les moyens de subsistance à travers une augmentation des bénéfices locaux générés à partir des ressources environnementales et la prise en compte du genre dans des initiatives communautaires de préservation de l'environnement.</i></p>	<p><i>Equilibre du genre réalisé en termes de participants et de bénéficiaires ciblés, dans, au moins, 55% des projets financés.</i></p> <p><i>Analyse socio-économique réalisée dans au moins 30% des projets financés.</i></p>	<p><i>Base de données du PMF/FEM Guinée, rapports de missions de suivi de terrain et d'évaluation des projets communautaires, rapports trimestriels et de fin d'exécution (ONG/OCB) des projets</i></p>	
--	--	---	--

5- Plan de Suivi et Evaluation

Le but du suivi et de l'évaluation participative des projets est d'estimer l'état d'avancement de l'exécution des projets et la réalisation des résultats et promouvoir en même temps l'appropriation des projets PMF/FEM par les Communautés. Cette activité fait partie intégrante du cycle des projets, et aide à assurer la réussite et la pérennité des projets.

L'action de suivi et d'évaluation des projets sert à plusieurs fins :

- Elle facilite l'identification et la résolution des problèmes,
- Augmente la performance des projets et assure la concordance avec les critères FEM,
- Fournit la base de la responsabilité technique et financière,
- Renforce les capacités locales pour exécuter et gérer avec succès les projets, et
- Fait promouvoir l'identification et la diffusion des enseignements par les participants eux-mêmes.

Le Suivi implique la collecte et l'analyse des données relatives aux activités des projets. Les données devraient être faciles à collecter et faciles à comprendre. Le point de mire du suivi est d'utiliser les connaissances acquises pour corriger et ajuster la mise en œuvre et la gestion des projets afin de réaliser les objectifs desdits projets. Le suivi permet aux participants aux projets de suivre les activités des projets, de déterminer si les objectifs du projet sont en train d'être réalisés et de procéder aux changements nécessaires pour améliorer la performance des projets.

L'évaluation examine les résultats et les effets d'un projet en termes d'environnement local et mondial et de qualité de vie des participants. A travers l'évaluation, les participants aux projets et autres, tentent de comprendre et d'expliquer les effets d'un projet. L'évaluation se fonde sur les liens entre les problèmes environnementaux, les causes et les solutions tels qu'identifiés dans la proposition de projet et sa conception.

5.1 Plan de Suivi et Evaluation du portefeuille de projets individuels

Dans le cadre de la mise en œuvre de OP5, un plan de suivi/évaluation, élaboré sera l'un des outils techniques d'encadrement et d'accompagnement des projets communautaires subventionnés.

A ce titre, le PMF/FEM mettra un accent particulier sur :

- L'atteinte des résultats et des impacts ;
- L'approche participative (adhésion et implication des bénéficiaires), la capacité de gestion des parties prenantes au Programme (ONG/OCB) ;

Les missions de suivi/évaluation se dérouleront conformément au schéma suivant :

- **Après la sélection par la Coordination Nationale des projets** à soumettre au CNP, le PMF/FEM Guinée entreprendra une mission de terrain, dans les zones des projets sélectionnés pour porter une appréciation sur :
 - i. La situation de base de la localité concernée par les projets (état du domaine environnemental ciblé) ;
 - ii. La nature et le niveau d'adhésion, d'implication et de participation des populations autochtones (ateliers communautaires- campagne d'information et de sensibilisation) ;
 - iii. L'amélioration des conditions de vie des populations, au terme de la réalisation des projets (réduction de la pauvreté et autonomisation des bénéficiaires) ;
 - iv. Les principaux indicateurs retenus ou à retenir (indicateurs de résultats à court terme : effets- indicateurs à moyen terme : produits- indicateurs à long terme : impacts).

- **Au cours de l'exécution des projets**

Le PMF/FEM Guinée effectuera autant de missions que nécessaires, cela, en fonction de la nature, la complexité et la durée d'exécution des projets. D'une manière générale, il devrait y avoir :

Pour les projets d'une durée d'exécution de 12 à 18 mois :

03 missions (01 mission de suivi, 3 mois après le démarrage des activités du projet ; 01 mission de suivi, 3 mois après la 1^{ère} mission ; 01 mission d'évaluation à mi-parcours)

Pour les projets d'une durée d'exécution de 18 à 24 mois ou plus

03 missions de suivi et 02 missions d'évaluation dont une mission d'évaluation à mi-parcours. Ces missions de suivi/évaluation seront mises à profit pour porter un jugement sur les rapports d'activités d'exécution technique et financière reçus des ONG/OCBs

- **A la fin de la réalisation des projets :**

01 mission d'évaluation finale des projets exécutés. Des rapports seront alors établis mentionnant les forces et les faiblesses, les leçons et enseignements à tirer, les recommandations finales à formuler. Ces rapports devront indiquer l'apport des projets dans l'atteinte des résultats et impacts identifiés dans le Document de Stratégie de OP5.

5.2 - Participation des parties prenantes dans la détermination des objectifs, les modalités de mise en œuvre et les résultats des projets.

En référence à l'approche participative, noyau central du Programme, le PMF/FEM veillera à ce que l'ensemble des acteurs concernés, au premier rang desquels, les populations autochtones, soit intimement lié à la conception (idée de projet), la formulation, la mise en œuvre, le suivi/évaluation (état d'avancement : forces et faiblesses débouchant sur l'identification consensuelle des solutions à apporter), le mode répartition des retombées positives des projets, la lecture publique des différents rapports établis.

Tableau 4. Plan de Suivi et Evaluation à l'échelle du projet communautaire

Niveau individuel du projet SGP		
Activité de Suivi & Evaluation	Parties Responsables	Périodicité
Suivi participatif du projet	Bénéficiaires	Pendant la durée du projet
Collecte des données de base ¹	Bénéficiaires, CN et CNP	Pendant la phase de conception et de formulation de la proposition de projet
Deux ou trois rapports d'état d'avancement physique et de rapports financiers (<i>en fonction du calendrier de décaissement convenu entre les parties : PNUD Local et porteurs de projets</i>)	Bénéficiaires, CN, Point Focal PMF au PNUD, AP	A chaque demande de décaissement de fonds
Plan de travail ou calendrier d'exécution du Projet	Bénéficiaires, CN et AP	Avant et pendant l'exécution du projet
Missions de suivi inopinée du projet par le Coordonnateur National, accompagné le cas échéant par un membre compétent du Comité National de Pilotage	CN et CNP	Avant l'approbation et/ou pendant l'exécution du projet
Missions de suivi du projet	CN	Pendant l'exécution du projet ; en moyenne, une fois l'an ou plus selon les cas
Missions d'évaluation de projet	CN	A mi-parcours et à la fin de l'exécution du projet
Rapport final du projet	Bénéficiaires	Achèvement de l'exécution des activités du projet
Rapport d'évaluation finale du projet	CN, CNP, personnes ressources externes	Achèvement de l'exécution de toutes les activités du projet
Elaboration d'un document de description du projet à incorporer dans les bases centrales de données du Programme	CN et AP	Au début du projet et continué suivant les cas.

L'accomplissement de ces missions tiendra compte d'une gestion rationnelle des coûts

² Au cours de la Phase Opérationnelle 5 (OP5), le résultat du renforcement des capacités du PMF est transversal et est relatif aux interventions correspondant à chacun des domaines pertinents focaux FEM.

³ Le nombre escompté de projets OP5 devra faire la distinction entre l'utilisation des allocations principales (qui peuvent s'appliquer à travers les domaines focaux FEM) et les ressources FEM non principales (qui doivent être directement liées aux domaines focaux pertinents FEM). Conformément à la décision du comité de pilotage FEM (mars 2010), jusqu'à 20% des ressources non principales FEM mobilisées peuvent être utilisées pour les domaines focaux secondaires.

5.3 Stratégie de consolidation des résultats des projets au niveau de l'ensemble du portefeuille du programme national.

A la fin de l'exécution des projets de chaque année de OP5, une description synthétique des projets sera faite, en vue de son intégration dans la base des données de l'ensemble des projets du PMF/FEM Guinée

Tableau 5. Plan de Suivi et Evaluation au niveau du Programme National

Niveau du programme national SGP		
Activité de Suivi & Evaluation	Parties Responsables	Périodicité
Revue de la Stratégie du Programme	CNP, CN et CPMT	Dès le début de la 5 ^{ème} Phase Opérationnelle
Revue du Portefeuille Stratégique du Programme National	CNP, CN	Une fois pendant la durée de la 5 ^{ème} Phase Opérationnelle
Réunion du Comité National de Pilotage	CN, PNUD Guinée	Une fois avant le démarrage effectif de OP5 et au minimum 4 fois par an
Evaluation des Performance et Résultats du Coordonnateur National	CN, CNP, PNUD Guinée, CPMT, UNOPS	Une fois par an
Revue du Programme National résultant du Rapport Annuel du Programme	CN, CNP, CPMT	Une fois par an
Financial 4-in-1 Report	CN, AP, UNOPS	De façon trimestrielle

⁴ les ateliers de renforcement des capacités et les formations en Suivi et Evaluation peuvent être organisés en relation avec les techniques innovantes pour le suivi communautaire, y compris les nouvelles technologies (c'est-à-dire GPS-caméras actives, photos aériennes, GIS participatifs, etc.); ainsi qu'en réponse aux directives, pour l'imperméabilisation climatique des interventions du domaine focal FEM; REDD+standard; et/ou autres exigences spécifiques des bailleurs/du cofinancement.

⁵ Pour assurer une rentabilité, les activités de Suivi&Evaluation au niveau des projets y compris les visites sur les sites des projets seront menées sur de discrétion fondée sur des critères évalués aa l'interne dont (mais pas limités) la taille et la complexité des projets, les risques potentiels et réalisés et les paramètres de sécurité.

6. Plan de gestion des connaissances

6.1. Documentation et capitalisation des enseignements tirés et des leçons apprises

Les conclusions des recommandations issues des différents rapports d'évaluation serviront de base pour l'élaboration d'un document de référence, en matière de gestion des données et des connaissances.

Ce document sera un guide pour la collecte, l'analyse, l'organisation et la diffusion des informations relatives à la somme d'expériences acquise.

Le but final de cette opération vise le partage d'expériences et la formulation des principaux éléments de réussite du Programme.

La capitalisation des leçons apprises et des meilleures pratiques identifiées se fera selon plusieurs modalités :

- les ateliers des parties prenantes (ONG/OCB/OSC- Acteurs du Gouvernement) à organiser tous les deux (02) ans, en vue de tirer profit des leçons apprises et de vulgariser les meilleures pratiques des projets achevés ;
- la production de supports permettant, d'accroître la visibilité du Programme et de pérenniser les acquis (site web- films démonstratifs-supports médiatiques : journaux- radios-télévision - débats d'échanges d'expérience – livraison de documents aux centres de recherche environnementale ;
- la production des études de cas à partir des résultats obtenus des projets;
- la participation des promoteurs de projets au forum et autres ateliers de partage de connaissances.

6.2 Utilisation des connaissances acquises pour informer et influencer les politiques

Les différents rapports à produire par les projets et le PMF/FEM fourniront, les connaissances nécessaires pour la documentation pour la préparation et/ou l'amélioration des différents plans d'actions nationaux, régionaux et locaux.

De plus, l'actualisation régulière et permanente de documents relatifs aux meilleures pratiques sur le site web du PMF/FEM et l'incorporation continue de nouveaux éléments, constitueront un atout majeur de partage de connaissances et un moyen de promotion, de visibilité et de vulgarisation en faveur de l'ensemble des parties prenantes aux activités du Programme.

En définitive, il s'agira de créer « *un cadre institutionnel* » de la documentation des leçons et expériences acquises en direction des acteurs clés du Programme et autres bailleurs de fonds.

6.3 Reproduction et renforcement des leçons apprises et des meilleures pratiques tirées des projets financés par le PMF/FEM

La stratégie de gestion des données et des connaissances, ci-dessus décrite, permettra :

- aux communautés bénéficiaires de projets, de tisser des liens de coopération et d'être en relation avec d'autres partenaires et parties prenantes pour une répliquabilité des meilleurs résultats et une amplification des impacts.
- de fournir aux communautés bénéficiaires des opportunités d'accès à d'autres sources de financement ;
- au Programme de pouvoir fournir des informations nécessaires aux promoteurs de projets, de soutenir d'autres Programmes dans la mise en œuvre de projets similaires ;
- de contribuer à l'atteinte de l'impact global du PMF/FEM au niveau mondial.

7-Plan de Mobilisation des Ressources

7.1. Plan de durabilité du PMF/FEM Guinée

En vue d'asseoir les bases d'un plan de durabilité du Programme en Guinée, le PMF/FEM Guinée entreprendra des actions pour :

- une mobilisation de ressources (en nature ou en numéraire) auprès des bénéficiaires pour le cofinancement des projets subventionnés,
- une mobilisation de ressources au niveau du PNUD local, sur la base d'un plan de travail annuel et au niveau du Gouvernement à partir du Budget National de Développement alloué au Ministère en charge de l'Environnement,
- une mobilisation de ressources en tant qu'agence de réalisation/prestation, pour la mise en œuvre de la composante « subventions » des initiatives communautaires liées aux thématiques du FEM, pour le compte des projets ou de programmes des autres Agences du Système des Nations Unies, d'autres partenaires au développement du Gouvernement. Pour la réalisation de tels projets communautaires le PMF/FEM Guinée pourra recevoir une partie des coûts de gestion administrative qui couvriront alors les dépenses administratives du Programme,
- une mobilisation des ressources du secteur privé dans le cadre d'un lien de partenariat secteurs public et privé à établir. Avec l'appui des membres du Comité National de Pilotage (CNP), le PMF/FEM Guinée envisage établir un cadre de collaboration entre le secteur public (collectivités locales décentralisées) et le secteur privé (Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries : PME/PMI), en ce qui concerne particulièrement la gestion des déchets et effluents chimiques des industries agro-alimentaires et chimiques dans les grandes métropoles..

7.2. Plan de création et de développement des synergies

a.- Stratégie pour susciter l'intérêt et le soutien du Gouvernement :

- susciter ou renforcer l'intérêt du Gouvernement pour le Programme et obtenir son soutien, en proposant que les fonctionnaires de l'Etat, membres du CNP du PMF/FEM Guinée deviennent les "Points Focaux PMF" » auprès de leurs Ministères respectifs ;
- inviter des Ministres à présider des cérémonies de lancement de nouveaux projets PMF/FEM,
- solliciter des audiences auprès de certains Ministres (Eau et Energie- Environnement - Administration du Territoire, y compris Gouverneurs et Préfets- Economie et Finances- Plan Urbanisme et Habitat – Tourisme), pour présenter les résultats du PMF/FEM Guinée au cours de leurs missions à l'intérieur du pays ;
- participer activement aux initiatives du Gouvernement, relatives aux domaines du FEM pour y présenter la stratégie, la vision, les objectifs et les procédures du PMF.

b.- Promotion du programme SGP auprès des donateurs:

Le PMF/FEM Guinée déploiera tous les moyens en sa dispositions, en vue d'obtenir l'appui des membres de son CNP, des hauts cadres de l'administration publique, des membres de la communauté scientifique et de la société civile, des dirigeants des société privées de la place et sur celui du Point Focal Environnement et Energie du PNUD, pour assurer sa promotion auprès des différents donateurs, partenaires au Développement de la Guinée.

Il s'agira d'appuyer le PMF/FEM Guinée pour lui permettre de :

- prendre part aux réunions des partenaires au développement de la Guinée en vue de leur présenter le PMF/FEM, en général et la Stratégie du FEM dans le cadre de la mise en œuvre de sa Phase OP5 en particulier;
- faire visiter des projets réussis aux membres de ces partenaires (agences du système des Nations Unies, Banque Mondiale, Union Européenne, Agence Canadienne de Développement International, Gouvernement, les représentations diplomatiques des pays donateurs (France, Japon, Etats-Unis, Pays-Bas, Royaume Uni), les ONG Internationales ; notamment dans les localités d'extrême pauvreté ;
- présenter le PMF/FEM aux opérateurs économiques exerçant des activités susceptibles de nuire à l'environnement ou tout simplement qui s'intéressent à la protection de l'environnement ;
- d'organiser des « journées portes ouvertes » sur le programme et les projets du PMF/FEM.

ANNEXE 1 : INDICATEURS AU NIVEAU DES PROJETS POUR OP5 FEM

Biodiversité (BD)

- Hectares de d'aires protégées influencées ; Hectares de Territoires Autochtones de Conservation du Patrimoine Autochtones et Communautaire (APAC)
- Hectares d'écosystèmes significatifs ayant un statut de conservation améliorée
- Hectares de zones de production terrestres/ marines appliquant des pratiques d'utilisation durable
- Valeur totale de la biodiversité en termes de produits/services produits par les écosystèmes (équivalent en dollars américains)

Changement Climatique (CC)

- Tonnes de CO2 dont l'émission a été évitée en mettant en œuvre des technologies à faibles émissions de carbone :
 - Pratiques d'utilisation des énergies renouvelables (*bien vouloir spécifier*) ;
 - Pratiques de transport à faible émission de carbone (*bien vouloir spécifier*) ;
 - Mesures d'efficacité énergétique (*bien vouloir spécifier*) ;
 - Autres (*bien vouloir spécifier*).
- Nombre de membres de la communauté faisant montre ou déployant des technologies à faible émissions de Gaz à Emission de Serre (GES) ;
- Valeur totale des services énergétiques, technologiques et de transport fournis (équivalent en dollars américains) ;
- Hectares de terres bénéficiant de meilleures pratiques d'utilisation des terres et de techniques améliorées contre les changements climatiques ;
- Tonnes de CO2 dont l'émission a été évitée par le biais de meilleures pratiques d'utilisation des terres et de techniques améliorées contre les changements climatiques.

Dégradation des Sols (Land Degradation : LD) et Gestion Durable des Forêts (Sustainable Forest Management : SFM)

- Nombre d'hectares de terres soumises à de bonnes pratiques de gestion durable
- Hectares de terres sur lesquelles sont menées des pratiques de gestion durable des forêts, des eaux et des terres ;
- Hectares de terres, restaurées et réhabilitées ;
- Nombre de communautés ayant adopté de bonnes pratiques de gestion durable des terres et des forêts.

Eaux Internationales (IW)

- Hectares de bassins fluviaux/lacustres appliquant des pratiques de gestion durable et contribuant à la mise en œuvre des Plans d'Actions Stratégiques
- Hectares des domaines marins/côtiers ou des zones de pêche gérée durablement ;
- Tonnes de pollution des terres évitées.
-

Polluants Organiques Persistants (POPs)

- Tonnes de déchets solides provenant de l'incinération, empêchées par des méthodes d'élimination alternatives ;
- Kilogrammes de produits chimiques nocifs évités, provenant de leur utilisation ou de leur libération dans l'atmosphère.

Influence des politiques, Renforcement des capacités & Innovations (tous les domaines focaux)

- Nombre de systèmes de suivi environnemental démontrés

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- Nombre de mécanismes de consultation mis en place dans le cadre des Conventions de Rio

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- Nombre d'innovations ou de nouvelles technologies développées / appuyée/appliquées

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- Nombre de Politiques Nationales, Régionales ou locales influencées (niveau d'influence 0 – 1 – 2 – 3 – 4)

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- Nombre de politiques nationales influencées (niveau d'influence 0 – 1 – 2 – 3 – 4)

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

Moyens de subsistance et développement durable (tous les projets)

- Nombre de membres de la communauté prenant part (désagrégés par sexe : approche genre) * obligatoire pour tous les projets ;
- Nombre de jours de réduction de la période de pénurie alimentaire ;
- Nombre de jours augmenté pour les élèves allant à l'école ;
- Nombre de ménages qui ont accès à l'eau potable ;
- Augmentation du pouvoir d'achat par la réduction des dépenses, augmentation des revenus et / ou d'autres moyens (équivalent en dollars américains).

Autonomisation/Capacitation (tous les projets)

- Nombre d'ONG / OCB formées, légalisées, enregistrés ;
- Nombre de personnes des peuples autochtones directement appuyées ;
- Nombre de projets dirigés par les femmes directement appuyés ;
- Nombre de normes de qualité obtenus ou des mécanismes financiers innovants mis en place.